

Article 2 : Le mystère pascal dans les sacrements de l'Église

CEC 1127-1129

4. Les sacrements du salut

Après avoir vu les sacrements comme actes de l'Église, manifestation de l'Église et expression de sa foi, ils sont maintenant abordés comme moyens d'obtenir le salut. C'est-à-dire que nous allons voir comment et de quelle manière ils manifestent et réalisent la rédemption des hommes. Le rapport est alors plus personnel. Les numéros suivants méritent réflexion :

Célébrés dignement dans la foi, les sacrements confèrent la grâce qu'ils signifient¹ Ils sont efficaces parce qu'en eux le Christ lui-même est à l'œuvre : c'est Lui qui baptise, c'est Lui qui agit dans ses sacrements afin de communiquer la grâce que le sacrement signifie. Le Père exauce toujours la prière de l'Église de son Fils qui, dans l'épiclese de chaque sacrement, exprime sa foi en la puissance de l'Esprit. Comme le feu transforme en lui tout ce qu'il touche, l'Esprit Saint transforme en Vie divine ce qui est soumis à sa puissance².

Les sacrements confèrent la grâce qu'ils signifient : si cette affirmation provient du concile de Trente, elle est reproduite dans la définition de la liturgie que donne *Sacrosanctum Concilium* :

C'est donc à juste titre que la liturgie peut être considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles, est réalisé d'une manière propre à chacun d'eux ...³

Puis le *Catéchisme* aborde la question de l'efficacité du sacrement : le Christ agit dans les sacrements, il est présent et il agit par eux. *Lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise⁴*. Le Christ est plus que présent, il agit, il ne fait pas que communiquer sa grâce, il se communique lui-même.

Ensuite, le texte se complique parce qu'on a voulu ajouter une mention trinitaire : le Père, comme fin de la liturgie, exauce la prière de l'Église de son Fils (dont l'Église est l'épouse), le Fils qui continue de s'offrir à son Père dans le sacrement, dans le mystère, et le Saint Esprit qui est l'agent, le réalisateur. C'est par l'épiclese que l'Esprit Saint vient dans les sacrements pour les transformer. On peut aller plus loin : le Dieu Trinité ne se content pas de dire, il réalise aussi. On pourrait prolonger ce numéro du *Catéchisme*. L'Esprit Saint transforme en vie (c'est la grâce, le salut) tout ce qu'il touche et enflamme de son amour. Les signes que sont les sacrements sont par la puissance de l'Esprit.

On a l'impression que le *Catéchisme* se trouve sur deux lignes : les sacrements produisent la grâce, les sacrements donnent le Christ qui agit par eux. La première réalité est celle défendue par le Concile de Trente, la seconde correspondrait plus aux textes liturgiques anciens et à la doctrine de Dom Casel. Nous retrouvons la même

¹ Cf. Concile de Trente (DS 16051606).

² CEC 1127.

³ SC 7.

⁴ SAINT AUGUSTIN, *Commentaire de l'Évangile selon saint Jean*, Tract. VI, 7 (PL 35, 1428).

pensée dans le numéro suivant : Dès lors qu'un sacrement est célébré conformément à l'intention de l'Église, le Christ agit par lui :

C'est là le sens de l'affirmation de l'Église⁵ : les sacrements agissent ex opere operato (littéralement : "par le fait même que l'action est accomplie"), c'est-à-dire en vertu de l'œuvre salvifique du Christ, accomplie une fois pour toutes. Il s'en suit que "le sacrement n'est pas réalisé par la justice de l'homme qui le donne ou le reçoit, mais par la puissance de Dieu"⁶ . Dès lors qu'un sacrement est célébré conformément à l'intention de l'Église, la puissance du Christ et de son Esprit agit en lui et par lui, indépendamment de la sainteté personnelle du ministre. Cependant, les fruits des sacrements dépendent aussi des dispositions de celui qui les reçoit⁷.

Le ministre est ici considéré comme cause instrumentale du Seigneur, sa sainteté personnelle n'entre pas en ligne de compte avec la validité des sacrements. Le fruit, la réception fructueuse, que le *Catéchisme* distingue de l'effet, dépend, quant à lui, de la sainteté du ministre. C'est l'enseignement des conciles sur les sacrements qui est ici repris.

Le paragraphe suivant nous donne le but des sacrements : ils ne sont pas une fin en eux-mêmes mais ils servent à la sanctification des hommes. Dire que le fruit de la vie sacramentelle, c'est que l'Esprit d'adoption divinise les fidèles en les unissant vitalemment au Fils de Dieu. Les sacrements, permettant notre insertion dans le Seigneur, sont nécessaires. La grâce sacramentelle diffère selon les sacrements : certaines grâces sacramentelles donnent un caractère, comme le baptême, la confirmation et l'ordre.

L'Église affirme que pour les croyants les sacrements de la Nouvelle Alliance sont nécessaires au salut⁸. La "grâce sacramentelle" est la grâce de l'Esprit-Saint donnée par le Christ et propre à chaque sacrement. L'Esprit guérit et transforme ceux qui le reçoivent en les conformant au Fils de Dieu. Le fruit de la vie sacramentelle, c'est que l'Esprit d'adoption déifie (cf. 2 P 1, 4) les fidèles en les unissant vitalemment au Fils unique, le Sauveur⁹.

⁵ Cf. DS 1608.

⁶ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a, q. 68, a. 8.

⁷ CEC 1121.

⁸ Cf. DS 1604.

⁹ CEC 1129.